

# **Aide-mémoire sur les relations économiques et commerciales entre la France et la République démocratique du Congo**

26 mars 2009

La France et la République Démocratique du Congo entendent conforter leurs relations économiques et commerciales qui, certes, existent depuis près de 50 ans mais ne sont pas à la hauteur du potentiel offert par chacun des deux pays et peuvent donc, en s'intensifiant, contribuer davantage encore à la reconstruction de la RDC.

L'approfondissement de ces relations passe notamment par l'investissement privé et la promotion des entreprises qui travaillent dans le respect des clauses sociales et environnementales.

Les deux Etats s'engagent ainsi à tout mettre en œuvre pour offrir un cadre réglementaire attractif et sécurisé. Dans ce contexte, la convention sur la protection des investissements qui fut signée entre les deux pays le 5 octobre 1972 doit être revue pour prendre en compte les évolutions du monde des affaires liées à l'internationalisation croissante des échanges.

Parmi les points qui nécessiteront certainement un examen on retiendra :

- Une bonne définition du périmètre des investissements et des investisseurs, adaptée aux évolutions du droit des affaires ;
- La garantie d'un traitement juste et équitable des investisseurs conformément aux principes internationaux ;
- Un cadre établi pour les mesures d'indemnisation en cas d'expropriation ou de nationalisation ;
- La réaffirmation des principes de liberté de transfert pour les opérations découlant de l'activité économique des entreprises ;
- Le recours à l'arbitrage du CIRDI (centre international pour le règlement des différends relatifs aux investissements) pour résoudre les litiges impliquant des investisseurs qui n'auraient pu trouver de solution amiable.

Par ailleurs, la France encourage et soutient l'engagement des autorités congolaises dans leur action pour l'amélioration du climat des affaires. Les points sensibles portent en particulier sur :

- L'introduction prochaine du droit des affaires OHADA ;
- Le renforcement de la sécurité juridique et fiscale ;

- La simplification des procédures administratives d'enregistrement des entreprises et de contrôle de leur activité.

La France apportera sa contribution à un environnement des affaires plus favorable à l'épanouissement des entreprises au travers d'actions en faveur de la formation professionnelle et de transfert de technologie associant toutes les parties concernées. Les deux pays s'efforceront également de favoriser, par les moyens les plus appropriés, l'accueil de stagiaires en entreprises pour des durées déterminées.

Les institutions et organisations des deux pays (Missions économiques, Agence française de Développement, Chambres de commerce et d'Industrie, Cercle des Affaires, Fédération des Employeurs du Congo, MEDEF, CIAN...) participeront pleinement à la promotion souhaitée des relations économiques et commerciales dans l'intérêt des deux pays.

Kinshasa, le 26 mars 2009

Pour le Gouvernement  
de la République démocratique  
du Congo

Pour le Gouvernement  
de la République française

Adolphe MUZITO  
Premier Ministre

Christine LAGARDE  
Ministre de l'Economie, des  
Finances et de l'Emploi